

AVIS PUBLIC

Rôle triennal d'évaluation foncière

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, de ce qui suit :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines sera, en 2027, en vigueur pour son 3^e exercice financier et est disponible à toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Conformément aux dispositions législatives applicables, avis est donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer à l'égard du rôle une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter.

Une telle demande doit, sous peine de rejet, être faite sur le formulaire prescrit et transmise, soit au cours de l'exercice financier pendant lequel survient l'évènement, soit au cours de l'exercice suivant et ce, en personne ou par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Service des finances
Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
139, boulevard Sainte-Anne
Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J5N 3K9

La demande doit également être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la municipalité à défaut de quoi elle sera réputée ne pas avoir été déposée. Vous pouvez obtenir du Service des finances de la Ville les informations nécessaires en ce qui concerne la somme d'argent à joindre à une demande en révision.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 10 septembre 2026.



Geneviève Lazure, LL.B, D.D.N, OMA
Directrice du Service du greffe et greffière